Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215601535-20261104-2026_073-DE

COMMUNE DE PEAULE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 18
Pouvoirs : 1
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le 2 novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier le mercredi 28 novembre 2026, s'est réuni, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François BREGER, Maire de PÉAULE

N° 2026-073

PRESENTS : M. BREGER Jean François, BOSQUILLON DE JENLIS Eric ETIENNE Patricia, MOREAU Alain, PROVOST Odile, PARAZINES Claude, CRUAUD Muriel, RYO Nathalie, DE BIZEMONT Loeïza, STEVANT Anthony, LECLAIRE Elodie, GURIEC David, DELAUNAY Gwénola, TRICHEREAU Benoit, RYO Gaël, PICAUD Nolwenn, RICHARD Yvon, ROUSSE Alexandre,
ABSENTS : RYO Audrey, PERION Erwan, LE PENUIZIC Jean-Marc, DEGRES Lauriane, RIVIERE Allan
POUVOIR : RYO Audrey donne pouvoir à Patricia ETIENNE
SECRETAIRE : ETIENNE Patricia

Objet :
ENFANCE JEUNESSE - Demande de subvention exceptionnelle par l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire (EMSS)

Le Procès-verbal de la séance a été affiché à la porte de la Mairie
Le 4 novembre 2026

Monsieur le maire fait part de la lettre de l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire (association regroupant la fédération sportive de l'Enseignement catholique et du premier degré public) dont le siège est 51 avenue Chenailler – CS 40313 - 56103 Lorient cedex par laquelle elle sollicite une participation de 0.10 € à 0.15 € par habitant pour le fonctionnement du centre de mutualisation de matériel sportif à destination des écoles publiques, privées et services périscolaires du département.

Compte tenu de l'intérêt de cette proposition pour les écoles et le Service Animation Jeunesse de Péaule, la Commission enfance jeunesse, réunie le 20/10/2026, propose de verser une subvention exceptionnelle de 1 € par élève des écoles de Péaule.

Après en avoir délibéré, le Conseil délibère par 19 voix pour **ATTRIBUER** à l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire, une participation communale à hauteur de 1 euro par élève des écoles de Péaule au 1er septembre 2026.

Le Maire
Jean François BREGER

MAIRIE DE PEAULE